

Zone de Police de SYLLE et DENDRE (ZP 5326)
Secrétariat du Collège et du Conseil de Police
Place Communale, 18
7830 Silly
Tél. : 068/250532
juridique@silly.be

Jurbise, le 25 octobre 2021

Procès-verbal du Conseil de Police du 25 octobre 2021 à 19h30

Présents : -Madame Jacqueline GALANT, Bourgmestre de Jurbise-Présidente
-Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre d'Enghien
-Madame Isabelle GALANT, Bourgmestre de Lens
-Monsieur Claude DEMAREZ, Bourgmestre de Chièvres
-Monsieur André DESMARLIÈRES, Bourgmestre de Brugelette
-Monsieur Michel JEAN, conseiller représentant Chièvres
-Monsieur Claude GHILMOT, conseiller représentant Chièvres
-Madame Florine PARY-MILLE, conseillère représentant Enghien
-Monsieur Marc VANDERSTICHELEN, conseiller représentant Enghien (entré en cours de séance au point 5)
-Madame Nathalie VAST, conseillère représentant Enghien
-Madame Anne-Marie DEROUX, conseillère représentant Enghien
-Monsieur Pascal HILLEWAERT, conseiller représentant Enghien
-Madame Pascale MOULIN-MAUROY-STALPAERT, conseillère représentant Jurbise
-Monsieur Emmanuel EGELS, conseiller représentant Jurbise
-Madame Manuella SENECAUT, conseillère représentant Jurbise
-Monsieur Daniel CORDIER, conseiller représentant Lens
-Monsieur Ghislain MOYART, conseiller représentant Lens
-Monsieur Alain HENDRICKX, conseiller représentant Silly
-Monsieur Bernard LANGHENDRIES, conseiller représentant Silly
-Monsieur Laurent VRIJDAGHS, conseiller représentant Silly

Chef de corps : Monsieur Thierry DIERICK
Secrétaire : Monsieur Bastien MARLOT

Excusés : Monsieur Christian LECLERCQ, Bourgmestre de Silly, Monsieur Michaël REDOTTE, conseiller représentant Brugelette, Monsieur Vincent DESSILLY

SEANCE PUBLIQUE

Point 1 : Approbation du PV de la séance du 23 août 2021

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Approbation par la tutelle des comptes 2015 et 2016 : information

Cette information est communiquée par le Comptable spécial aux membres du conseil.

Point 3: Finances de la zone de police - Modification budgétaire n° 1, service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 - APPROBATION

Vu la résolution du Conseil de police du 30 novembre 2020, votant le budget 2021 ;

Considérant qu'il s'impose d'amender une série d'articles budgétaires, tant en recettes qu'en dépenses, eu égard aux besoins de la zone de police ;

Vu la modification budgétaire n°1 du service ordinaire de l'exercice 2021, laquelle se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes		Recettes
	1		1
D'après le budget initial ou la précédente modification	9.096.912,63	D'après le budget initial ou la précédente modification	9.096.912,63
Augmentation de crédit (+)	92.451,07	Augmentation de crédit (+)	92.451,07
Diminution de crédit (+)	-327.063,80	Diminution de crédit (+)	-327.063,80
Nouveau résultat	8.862.299,90	Nouveau résultat	8.862.299,90

Vu la modification budgétaire n°1 du service extraordinaire de l'exercice 2021, laquelle se présente comme suit :

	SELON LA PRESENTE DELIBERATION		
	Recettes	Dépenses	Solde
	1	2	3
D'après le budget initial ou la précédente modification	295.000,00	295.000,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Diminution de crédit (+)	-165.000,00	-165.000,00	0,00
Nouveau résultat	130.000,00	130.000,00	0,00

Vu l'avis de légalité favorable de Monsieur le Comptable Spécial transmis par mail en date du 11/10/2021 qui stipule « Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF. »

Entendu Monsieur le Comptable spécial en son intervention orale ;
Le Conseil de police décide par 19 voix POUR d'approuver la modification budgétaire n°1 du service ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2021 avec les caractéristiques reprises supra.

Point 4 : Finances de la zone de police. Budget 2022 – APPROBATION

Avis du Comptable Spécial de la Zone de Police – Florent Botte

Le présent rapport de commission budgétaire (avis du comptable spécial) analyse le budget 2022 de la Zone de Police Sylle & Dendre.

PARTIE 1 - Analyse technique du budget 2022

Sont mis en évidence et justifiés dans le cadre du présent rapport de commission budgétaire, les éléments comptables ayant un impact **significatif** sur la situation financière de la Zone de Police. Les données budgétaires et comptables non abordées dans le rapport de commission budgétaire pourront faire l'objet de questions en séance publique du Conseil de Police.

Service ordinaire

Le résultat budgétaire global du service ordinaire pour l'exercice 2022 est de 0 €. Nous allons analyser au cours de ce rapport tous les éléments justifiant ce résultat.

Exercices antérieurs

Adaptations aux comptes

Le recours aux adaptations aux comptes n'a pas été nécessaire pour équilibrer le budget 2022 de la Zone de Police.

Recettes des exercices antérieurs

Au niveau des recettes ordinaires des exercices antérieurs du budget 2022, on y enregistre la part 2021 de la dotation sociale 2 liée aux prestations irrégulières des derniers mois de 2021 payées début 2022. Cette recette s'élève à 9.688,87 € à l'article 33001/46502.2021.

Lors de la confection du budget initial 2021 un prélèvement de 536.265,43 € sur le boni présumé des exercices antérieurs a été nécessaires pour équilibrer le budget. Les modifications apportées au budget 2021 ont généré un boni qui permet de réduire ce prélèvement de 273.152,40 € de le réinjecter dans les réserves de la Zone de Police pour équilibrer le tableau de bord des exercices 2022 à 2025.

Voici l'historique des prélèvements sur boni ordinaire :

- En ce qui concerne le boni cumulé des comptes annuels, à ce jour, le compte 2014 est clôturé et a mis en évidence un résultat budgétaire de 1.993.448,88 €.
- En MB1/2017, nous avons prélevé la somme de 256.306,59 € pour équilibrer le budget 2017.
- Dans le cadre de la confection du budget 2018, nous avons prélevé sur le boni budgétaire la somme de 562.843,29 €, montant réduit à 181.924,74 € en MB1/2018.
- Dans le cadre de la confection du budget 2019, nous avons prélevé sur le boni budgétaire la somme de 179.924,09 €, montant réduit à 0 € en MB1/2019.

- Au sortir de la modification budgétaire 2019, il subsistait un boni cumulé estimé à 1.375.293,46 € + 179.924,09 € = 1.555.217,55 €.
- Lors de la confection du budget initial 2020 un prélèvement de 544.455,36 € a été budgété, prélèvement annulé en MB1/2020, ce qui porte le boni présumé cumulé à 1.555.217,55 € au sortir de la MB1/2020.
- Dans le cadre de la confection du budget 2021, la Zone de Police en sous-financement structurel comme déjà mis en évidence dans le cadre de la confection du budget initial 2020 (et du tableau de bord pluriannuel y relatif) a dû puiser 536.265,43 € sur son boni, à l'article 000/951-01.2020. Ce prélèvement est inférieur à celui initialement prévu dans le tableau de bord 2019 (il s'élevait alors à 610.499,23 €), mais reste néanmoins préoccupant car à structure budgétaire inchangée, la Zone de Police générera un déficit à l'exercice global à l'exercice 2025 comme exposé infra.
- Il subsistait ainsi dans le boni cumulé au sortir du budget 2021 la somme de 1.018.952,12 € utilisée pour équilibrer le tableau de bord dans ses exercices ultérieurs.
- Au cours de la première modification budgétaire 2021, ce prélèvement a pu être réduit de 273.152,40 €, portant le boni cumulé à 1.292.104,52 €

Dans le cadre de la confection du budget 2022, la Zone de Police, en sous-financement structurel comme déjà mis en évidence dans le cadre de la confection du budget initial 2021 (et du tableau de bord pluriannuel y relatif), a dû puiser 385.055,38 € sur son boni, à l'article 000/951-01.2021. Ce prélèvement est inférieur à celui initialement prévu dans le tableau de bord 2021 (il s'élevait alors à 405.839,15 €), mais reste néanmoins préoccupant car à structure budgétaire inchangée, la Zone de Police générera un déficit à l'exercice global à l'exercice 2025 comme exposé infra.

Il subsistera ainsi dans le boni cumulé au sortir du budget 2022 la somme de 907.049,14 € qui seront utilisés pour équilibrer le tableau de bord dans ses exercices ultérieurs.

Dépenses des exercices antérieurs

Sont reprises aux exercices antérieurs, les dépenses relatives aux prestations irrégulières des derniers mois de 2021 payées début 202 à concurrence de 85.438,93 €

Recettes ordinaires exercice propre

Prélèvements (069)

A la clôture de l'exercice 2021, la Zone de Police disposait d'un fonds de réserve ordinaire (fonds budgétaire) de 77.250,23 €. Un prélèvement de 30.800 € est prévu au budget 2022 pour compenser la perte de la subvention liée au service d'aide aux victimes.

BUDGETAIRE 2015							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/15	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 100.094,13	060/95401.2015	€ 18.390,23		060/99401.2015	€ 0,00	
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2016							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/16	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 118.484,36				060/99401.2016	€ 22.817,13	
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2017							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/17	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 95.667,23				060/99401.2016	€ 68.417,00	
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2018							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/18	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 27.250,23						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2019							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/19	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 27.250,23						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2020							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/20	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 27.250,23						
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2021							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/21	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 27.250,23	060/95401.2021	€ 50.000,00				
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						
BUDGETAIRE 2022							
Compte particulier	Dotations pour fonds de réserve			Prélèvement sur fonds de réserve			
	Situation 01/01/22	Article dotation	Budget	Imputation	Article prélèvement	Budget	Droit constaté
Fonds de réserve ordinaire (046300002)	€ 77.250,23				060/99401.2016	€ 30.800,00	
Fonds de réserve extraordinaire (046300001)	€ 9.980,75						

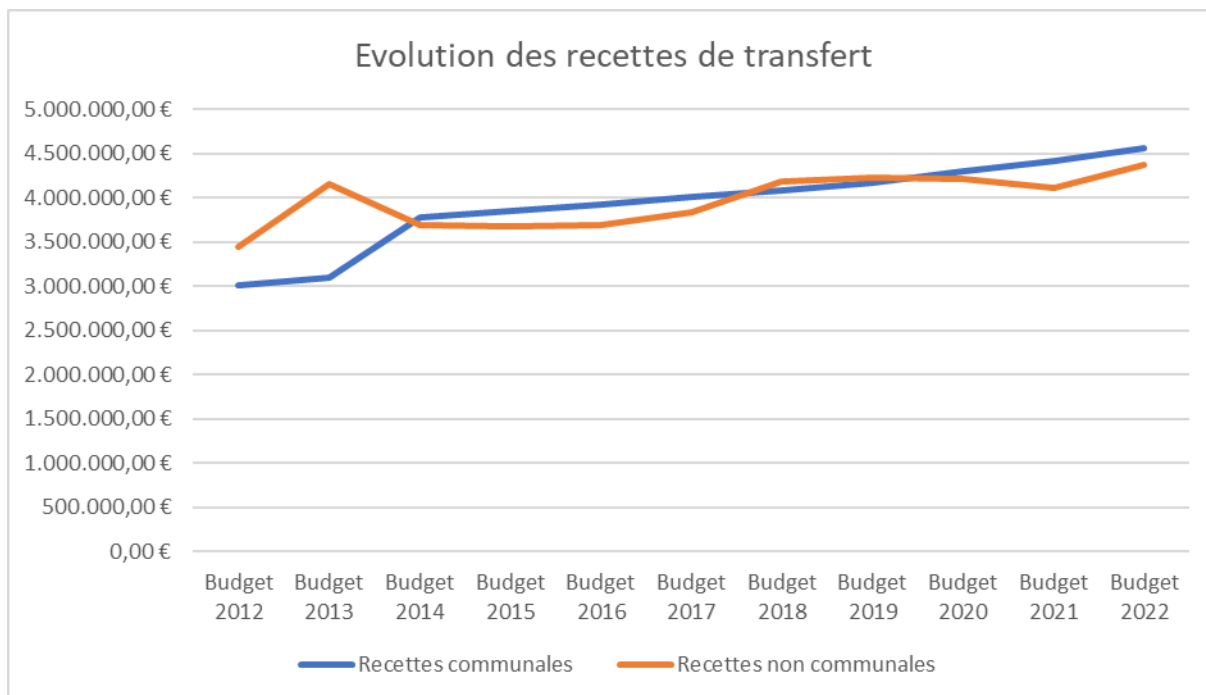
Police (399) – Recettes de prestations

Globalement, on enregistre une légère baisse des recettes de prestations entre 2021 et 2022 qui passent de 12.500 € à 8.000 € du fait de la baisse des crédits liés aux notes de crédit.

Police (399) – Recettes de transfert

Globalement, nous avons enregistré une hausse des recettes de transfert de 23.076,34 € (soient + 4.18%) entre 2021 et 2022.

DOTATIONS COMMUNALES 2022										
Exercice	Article Budgétaire	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Variation %	Variation €	Pouvoir votant 2021
Bruelette (0021/04)	33001/48548.2022	362.803,14 €	370.059,20 €	377.460,38 €	376.731,95 €	381.827,00 €	386.888,69 €	1,33%	5.061,69 €	8,49%
Chièvres (0021/03)	33002/48548.2022	592.519,40 €	604.369,79 €	616.457,19 €	633.123,53 €	651.176,14 €	669.742,10 €	2,85%	18.565,96 €	14,70%
Enghien (0021/01)	33003/48548.2022	1.252.900,56 €	1.277.958,57 €	1.303.517,74 €	1.319.662,51 €	1.347.427,60 €	1.375.670,89 €	2,10%	28.243,29 €	30,20%
Jurbise (0021/02)	33004/48548.2022	801.859,09 €	817.896,27 €	834.254,20 €	876.934,95 €	912.334,36 €	949.068,50 €	4,03%	36.734,14 €	20,83%
Lens (0021/05)	33005/48548.2022	372.484,23 €	379.933,91 €	387.532,59 €	400.185,69 €	412.720,22 €	425.646,66 €	3,13%	12.926,44 €	9,34%
Silly (0021/06)	33006/48548.2022	624.625,00 €	637.117,50 €	649.859,85 €	687.515,78 €	717.493,72 €	748.651,57 €	4,34%	31.157,85 €	16,43%
Surplus Jurbise INP Nemes (0021/02)	33007/48548.2022	85.308,73 €	75.024,35 €	72.386,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dotation fédérale de base (002190032)	330/46548.2022	2.345.036,07 €	2.384.423,62 €	2.410.028,64 €	2.513.621,69 €	2.551.326,01 €	2.582.707,26 €	1,23%	31.381,25 €	
Recettes communales		4.007.191,42 €	4.087.335,24 €	4.169.081,94 €	4.294.154,41 €	4.422.979,04 €	4.555.668,41 €	3,00%	132.689,37 €	
Recettes non communales		3.832.790,69 €	4.183.381,93 €	4.223.431,05 €	4.219.595,42 €	4.113.847,13 €	4.337.636,82 €	5,44%	127.627,68 €	
Recettes de transfert		7.839.982,11 €	8.270.717,17 €	8.392.512,99 €	8.513.749,83 €	8.536.826,17 €	8.893.305,23 €	4,18%	140.442,97 €	



1. Recettes de transfert hors dotations communales de base

Entre 2021 et 2022, on constate une hausse des recettes de transfert hors dotations communales de 5,44%. Cette hausse est justifiée par la majoration du subside NAPAP (+ 215.000 € à l'article 33002/465-02). Notons que la progression des dotations fédérales a été limitée par prudence à 2% en l'absence de circulaire budgétaire.

2. Recettes communales

Entre 2021 et 2022, les dotations communales ont été majorées de 3%, conformément au tableau de bord de la Ville.

Le Comptable Spécial attire l'attention sur le fait qu'en 2019, lors de la confection du budget initial la progression des dotations communales avait été limitée en séance à 2% (au lieu des 3,75% prévus dans le tableau de bord pluriannuel). Cela a généré un sous-financement au niveau de la Zone de Police qui s'est répercuté au cours des exercices suivants. Lors de la confection du budget 2020, le Collège de Zone de Police a réduit la progression des dotations à 3% par an au lieu de 3,75% par an. Cette mesure a été prolongée sur l'exercice 2022. Comme exposé infra, il sera nécessaire d'accroître la progression des dotations car à situation constante une progression des dotations communales de 3% ne permet pas d'éliminer le déficit structurel de la Zone de Police.

Remarque : en sa séance du 15/11/2017, le Collège de Zone a décidé de lancer un processus d'actualisation des critères de la norme KUL afin que la clé de répartition des dotations communales à partir de 2019 accentue la prise en compte du nombre d'habitant de chaque commune. L'objectif était de tendre progressivement vers une répartition des dotations communales basée de manière prépondérante sur le nombre d'habitant de chaque commune, tout en prenant encore en compte à la marge certains critères opérationnels (services rendus par commune, démographie, niveau de vie, ...) que le Collège a estimé cohérent. Lors de l'approbation du budget 2019, le Collège a proposé une répartition des dépenses qui tient compte de ces critères. Cette nouvelle clé de répartition est progressive et sera totalement appliquée à l'horizon 2023. Le budget 2020 tient compte de la répartition des dotations votée par le Conseil de Zone. Voici les clés qui seront appliquées jusqu'en 2023. La clé de 2023 sera alors reportée pour les exercices ultérieurs :

	Clé 2019	Clé 2020	Clé 2021	Clé 2022	Clé 2023	Clé 2024
Bruglette	8,91%	8,77%	8,63%	8,49%	8,32%	8,32%
Chièvres	14,77%	14,74%	14,72%	14,70%	14,67%	14,67%
Enghien	31,00%	30,73%	30,46%	30,20%	29,86%	29,86%
Jurbise	20,22%	20,42%	20,63%	20,83%	21,09%	21,09%
Lens	9,31%	9,32%	9,33%	9,34%	9,36%	9,36%
Silly	15,80%	16,01%	16,22%	16,43%	16,70%	16,70%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Police (399) – Recettes de dette

Les recettes de dette sont stabilisées à 2.000 €.

Dépenses ordinaires

Police (399) – Dépenses de personnel

Les crédits budgétaires relatifs aux dépenses de personnel ont, entre 2021 et 2022, été majorées de 210.000 € (7.893.695,71 € contre 7.681.426,30 € au budget initial 2021). Notons que le cadre opérationnel sera quasi rempli fin 2021, ce qui permet d'annoncer qu'outre les dépenses liées aux évolutions de carrière et autres sauts d'index les charges de personnel ne devraient plus varier de manière significative après 2022.

Police (399) – Dépenses de fonctionnement

En ce qui concerne les **dépenses de fonctionnement**, on enregistre une hausse de 90.000 € (baisse de 3.2%) cette hausse des dépenses est la conséquence des éléments suivants :

- 33001/121-48.2022 + 10.000 € (dépense liée aux salaires)
- 330/125-02.2022 + 5.000 € (finalisation et déménagement vers le commissariat de Silly)
- 330/125-06.2022 + 10.000 € (finalisation et déménagement vers le commissariat de Silly)
- 330/126-01.2022 + 30.000 € (prise en location du commissariat de proximité d'Enghien auprès du CPAS d'Enghien)
- 330/127-12.2022 +15.000 € (politique de leasing des véhicules en lieu et place d'acquisitions)

Police (399) – Dépenses de dette

Les charges de dette sont en baisse de 80.000 € (-12%) du fait des investissements prévus pour 2022 et des emprunts échus en 2021.

Charge de la dette - Nouveaux projets 2022							
			Montant emprunts	Durée application (mois)	Taux référence	Capital à budgéter en surplus en BI	Intérêts à budgéter en surplus en BI
	Intérêts sur emprunts - new projets	5	€ 397.500,00	6	1,3758%	€ 0,00	€ 2.734,40
		10	€ 95.000,00	6	2,2500%	€ 0,00	€ 1.068,75
		20	€ 55.000,00	6	3,0000%	€ 0,00	€ 825,00
330/21101.2020	TOTAL - remboursement intérêts					€ 0,00	€ 4.628,15

Charge de la dette - Emprunts contractés fin 2020 et 2021							
			Montant emprunts	Durée application (mois)	Taux référence	Capital à budgéter en surplus en BI	Intérêts à budgéter en surplus en BI
	Intérêts sur emprunts - contractés fin n-1	5	€ 130.000,00	12	1,7500%	€ 26.000,00	€ 2.275,00
		10	€ 36.000,00	12	2,2500%	€ 3.600,00	€ 810,00
		20	€ 995.000,00	7	3,0000%	€ 29.020,83	€ 17.412,50
330/21101.2020	TOTAL - remboursement intérêts					€ 58.620,83	€ 20.497,50

Charge de la dette 2022 - BUDGET 2022			
		Charge amortissement	Charge intérêts
		330/91101.2022	330/21101.2022
	Tableau Belfius (situation au 23/08/2021)	€ 434.622,28	€ 51.437,29
	Nouveaux emprunts contractés fin 2020 et 2021	€ 58.620,83	€ 20.497,50
	Nouveaux projets intégrés au budget 2022	€ 0,00	€ 4.628,15
	TOTAL BUDGET 2022	€ 493.243,11	€ 76.562,94

Service extraordinaire

Le tableau suivant reprend l'ensemble des investissements prévus au budget 2022, ainsi que leurs modes de financement.

Dépenses						
Article budgétaire	Libellé	Durée	Budget initial	MB1-2022	MB2-2022	Budget total
330/72451.2021	Aménagements en bâtiments	20	€ 55.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 55.000,00
	<i>Crédit récurrent</i>		€ 25.000,00			€ 25.000,00
	<i>Aménagement local audition Silly avec video</i>		€ 30.000,00			€ 30.000,00
330/74151.2021	Achat divers mobilier	5	€ 70.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 70.000,00
	<i>Armoires intelligentes Silly + réserve commissariat</i>		€ 70.000,00			€ 70.000,00
	<i>Achat divers mobilier (crédit récurrent)</i>		€ 0,00			€ 0,00
330/74253.2021	Achat divers matériel IT	5	€ 150.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 150.000,00
	<i>Divers matériel IT - remplacement servers ISLP</i>		€ 150.000,00			€ 150.000,00
330/74352.2021	Achat véhicules	5	€ 177.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 177.500,00
	<i>Divers véhicules</i>		€ 177.500,00			€ 177.500,00
330/74451.2021	Achat matériel sécurité routière	10	€ 95.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 95.000,00
	<i>Divers matériel police</i>		€ 95.000,00			€ 95.000,00
	TOTAL		€ 547.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 547.500,00

Recettes												
Article budgétaire	BI - Emprunts 5 ans	MB1-2022	MB2-2022	BF - Emprunts 5 ans	BI - Emprunts 10 ans	MB1-2022	MB2-2022	BF - Emprunts 10 ans	BI - Emprunts 20 ans	MB1-2022	MB2-2022	BF - Emprunts 20 ans
33001/96151.2021	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 55.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 55.000,00
	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 25.000,00			€ 25.000,00
	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 30.000,00			€ 30.000,00
33002/96151.2021	€ 70.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 70.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 70.000,00			€ 70.000,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00
	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00
33003/96151.2021	€ 177.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 150.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 177.500,00			€ 150.000,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00
33004/96151.2021	€ 65.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 177.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 65.000,00			€ 177.500,00	€ 0,00			€ 0,00	€ 0,00			€ 0,00
33005/96151.2021	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 95.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 95.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
	€ 0,00			€ 0,00	€ 95.000,00			€ 95.000,00	€ 0,00			€ 0,00
	€ 312.500,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 397.500,00	€ 95.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 95.000,00	€ 55.000,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 55.000,00

En ce qui concerne la balise d'investissements, nous attirons l'attention sur le fait que depuis l'exercice 2019, les investissements des zones de police ne sont plus repris dans la balise communale d'emprunt.

Notons également dans le cadre de son tableau de bord, la Zone de Police a adapté un plan d'investissements pluriannuel qui permet d'avoir une vision claire des emprunts à contracter au-delà de 2022, tant en véhicules qu'en matériel ou bâtiments.

Voici en ce qui concerne les véhicules :

Exercice	IN	Article	Montant	OUT
2021	Véhicule anonyme hybride (direction)	330/743-52	35.000,00 €	Véhicule anonyme direction (Jetta)
2021	Véhicule strippé (proxi Enghien)	330/743-52	30.000,00 €	Véhicule strippé proxi Enghien (Peugeot)
2021	2 vélos électriques	ordinaire		
Total 2021			65.000,00 €	
2022	Véhicule anonyme hybride (direction)	330/743-52	35.000,00 €	Véhicule anonyme direction (Tiguan)
2022	Véhicule utilitaire - type VW Caddy (direction)	330/743-52	27.500,00 €	Véhicule utilitaire direction (VW Caddy)
2022	Véhicule utilitaire - type VW Caddy (direction)	330/743-52	27.500,00 €	
2022	Véhicule strippé (proxi Enghien)	330/743-52	30.000,00 €	Véhicule strippé proxi Enghien (Caddy)
2022	Véhicule strippé (proxi Jurbise)	330/743-52	30.000,00 €	Véhicule strippé proxi Jurbise (Caddy)
2022	Véhicule anonyme (SER)	330/743-52	27.500,00 €	Véhicule anonyme SER (Toyota Verso)
Total 2022			177.500,00 €	
2023	Combi - type VW Transporter - Leasing	ordinaire		Combi - type VW Transporter
2023	Véhicule strippé (Inter)	330/743-52	30.000,00 €	Type berline strippée inter (Astra)
2023	Véhicule strippé (proxi Silly)	330/743-52	30.000,00 €	Véhicule strippé (proxi Silly)
2023	Véhicule strippé (proxi Chièvres - Brugelette)	330/743-52	30.000,00 €	Véhicule strippé (proxi Chièvres - Brugelette)
Total 2023			90.000,00 €	
Total général			332.500,00 €	

Voici en ce qui concerne les autres investissements :

Exercice	Libellé	Article budgétaire	Durée	BI
2022	Achat mobilier de bureau - Nouveau commissariat (divers mobilier et casiers intelligents)	330/741-51	5	70.000,00 €
2022	Renouvellement matériel IT - remplacement des serveurs obligation légale	330/742-53	5	150.000,00 €
2022	Achat de véhicules (cf onglet véhicules)	330/743-52	5	177.500,00 €
			Total 5	397.500,00 €
2022	Achat divers armements et équipements - Livescan	330/744-51	10	50.000,00 €
2022	Achat divers armements et équipements - Achat bodycam	330/744-51	10	15.000,00 €
2022	Achat divers armements et équipements - Ethylomètres/test (4x)	330/744-51	10	30.000,00 €
			Total 10	95.000,00 €
2022	Divers aménagements en bâtiment - crédit récurrent	330/724-51	20	25.000,00 €
2022	Divers aménagements en bâtiment - Aménagement local vidéo audition Silly	330/724-51	20	30.000,00 €
			Total 20	55.000,00 €
2023	Achat mobilier de bureau - crédit récurrent	330/741-51	5	5.000,00 €
2023	Renouvellement matériel IT - crédit récurrent	330/742-53	5	15.000,00 €
2023	Achat de véhicules (cf onglet véhicules)	330/743-52	5	90.000,00 €
			Total 5	110.000,00 €
2023	Achat divers armements et équipements - Divers - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
2023	Achat divers armements et équipements - Gillet PB - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
2023	Achat divers armements et équipements - Ethylomètres/test (3x)	330/744-51	10	22.500,00 €
			Total 10	42.500,00 €
2023	Divers aménagements en bâtiment - crédit récurrent	330/724-51	20	25.000,00 €
			Total 20	25.000,00 €
2024	Achat mobilier de bureau - crédit récurrent	330/741-51	5	5.000,00 €
2024	Renouvellement matériel IT - crédit récurrent	330/742-53	5	15.000,00 €
2024	Achat de véhicules (estimation récurrente)	330/743-52	5	75.000,00 €
			Total 5	95.000,00 €
2024	Achat divers armements et équipements - Divers - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
2024	Achat divers armements et équipements - Gillet PB - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
			Total 10	20.000,00 €
2024	Divers aménagements en bâtiment - crédit récurrent	330/724-51	20	25.000,00 €
			Total 20	25.000,00 €
2025	Achat mobilier de bureau - crédit récurrent	330/741-51	5	5.000,00 €
2025	Renouvellement matériel IT - crédit récurrent	330/742-53	5	15.000,00 €
2025	Achat de véhicules (estimation récurrente)	330/743-52	5	75.000,00 €
			Total 5	95.000,00 €
2025	Achat divers armements et équipements - Divers - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
2025	Achat divers armements et équipements - Gillet PB - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
			Total 10	20.000,00 €
2025	Divers aménagements en bâtiment - crédit récurrent	330/724-51	20	25.000,00 €
			Total 20	25.000,00 €
2026	Achat mobilier de bureau - crédit récurrent	330/741-51	5	5.000,00 €
2026	Renouvellement matériel IT - crédit récurrent	330/742-53	5	15.000,00 €
2026	Achat de véhicules (estimation récurrente)	330/743-52	5	75.000,00 €
			Total 5	95.000,00 €
2026	Achat divers armements et équipements - Divers - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
2026	Achat divers armements et équipements - Gillet PB - crédit récurrent	330/744-51	10	10.000,00 €
			Total 10	20.000,00 €
2026	Divers aménagements en bâtiment - crédit récurrent	330/724-51	20	25.000,00 €
			Total 20	25.000,00 €
			Total général	1.440.000,00 €

Analyse du tableau de bord pluriannuel de la Zone

Depuis la confection du budget 2017, nous réalisons, à l'instar des communes sous plan de gestion un tableau de bord pluriannuel. Ce tableau nous permet d'informer les communes sur les conséquences financières à long terme des décisions prises par les instances de la Zone de Police. Cela permet également de disposer de l'évolution prévisible des dotations communales sur plusieurs exercices.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce ne sont que des prévisions basées sur les informations connues à ce jour. Des modifications significatives dans les subventions fédérales (que la Zone ne maîtrise pas) pourraient impacter significativement la trajectoire budgétaire à long terme de la Zone de Police.

Au sortir du budget 2019, nous avons prévu une majoration des dotations communales de 3,75% entre 2020 et 2025. Ce qui est inférieur aux 5% que nous prévoyions au sortir du budget 2017. L'impact financier de la réalisation du nouveau commissariat a une influence significative sur la situation financière de la Zone de Police, mais nous rappelons qu'une remise aux normes des bâtiments actuels de la Zone était une solution plus onéreuse encore.

Lors de la confection du budget 2020, le Collège de Zone a décidé de réduire la progression des dotations à 3% au lieu de 3,75%.

La progression des dotations communales de 3% entre 2020 et 2026, ainsi que la prise en compte de la nouvelle clé de répartition des dotations communales donnera les dotations suivantes pour les exercices 2020 à 2026.

Nat	CF	CE	Ind	Libellé article	Prév 2023	Prév 2024	Prév 2025	Prév 2026
R	33001	485-48		Dotation communale Brugelette	390.264,22 €	401.972,14 €	414.031,31 €	426.452,25 €
R	33002	485-48		Dotation communale Chièvres	688.586,35 €	709.243,94 €	730.521,26 €	752.436,90 €
R	33003	485-48		Dotation communale Enghien	1.401.259,86 €	1.443.297,66 €	1.486.596,59 €	1.531.194,48 €
R	33004	485-48		Dotation communale Jurbise	989.596,83 €	1.019.284,74 €	1.049.863,28 €	1.081.359,18 €
R	33005	485-48		Dotation communale Lens	439.117,54 €	452.291,07 €	465.859,80 €	479.835,59 €
R	33006	485-48		Dotation communale Silly	783.513,66 €	807.019,07 €	831.229,65 €	856.166,54 €
R	33007	485-48		Dotation communale spéciale Jurbise	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
					RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT
					PREV2023	PREV2024	PREV2025	PREV2026
				Dépenses exercices antérieurs	86.720,51 €	88.021,32 €	89.341,64 €	90.681,77 €
				Dépenses exercice propre	9.406.046,68 €	9.677.267,34 €	9.816.255,71 €	9.818.334,44 €
				Recettes exercices antérieurs	558.661,97 €	385.180,29 €	115.468,14 €	52.283,92 €
				Recettes exercice propre	8.934.105,23 €	9.380.108,38 €	9.611.882,67 €	9.849.717,16 €
				Dépenses de prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes de prélèvement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Résultat exercice propre	-471.941,45 €	-297.158,96 €	-204.373,04 €	31.382,72 €
				Résultat global avant prélèvement	0,00 €	0,00 €	-178.246,54 €	-7.015,12 €
				Résultat global	0,00 €	0,00 €	-178.246,54 €	-7.015,12 €

	Clé 2019	Clé 2020	Clé 2021	Clé 2022	Clé 2023	Clé 2024
Brugelette	8,91%	8,77%	8,63%	8,49%	8,32%	8,32%
Chièvres	14,77%	14,74%	14,72%	14,70%	14,67%	14,67%
Enghien	31,00%	30,73%	30,46%	30,20%	29,86%	29,86%
Jurbise	20,22%	20,42%	20,63%	20,83%	21,09%	21,09%
Lens	9,31%	9,32%	9,33%	9,34%	9,36%	9,36%
Silly	15,80%	16,01%	16,22%	16,43%	16,70%	16,70%
TOTAL	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Cependant, une progression des dotations de 3% entre 2020 et 2026, bien que supérieure aux prescriptions de la circulaire budgétaire communale, reste insuffisante pour équilibrer le tableau de bord pluriannuel de la Zone de Police qui génère un déficit global dès 2025. A financement inchangé (Fédéral et communal), il faudra au niveau de la Zone de Police mettre en place des mesures d'économies d'échelle, lorsque nous disposerons d'un commissariat central, qui permettront de rééquilibrer le tableau de bord pluriannuel. La mise en œuvre d'un plan de gestion propre à la Zone de Police basé sur une réorganisation des

services est à ce jour indispensable. La Zone de police dispose de 2 ans pour modifier structurellement sa situation financière. A défaut les dotations devront être revues à la hausse une fois les bonis cumulés seront épuisés.

PARTIE 2 – Avis technique du Comptable Spécial

Le projet de budget 2022 ne présente aucune incohérence significative aux niveaux financiers, comptables et opérationnels.

Les crédits de dépenses ont été fixés et adaptés avec prudence et n'ont pas fait l'objet d'une sous-évaluation significative.

Les crédits de recettes ont été fixés et adaptés avec prudence et n'ont pas fait l'objet d'une sur-évaluation significative.

Le Comptable Spécial attire l'attention sur les remarques émises dans le point 3 de son rapport, remarques relatives à la pérennité financière à long terme de la Zone de Police.

Vu l'avis de légalité favorable de Monsieur le Comptable Spécial transmis par mail en date du 11/10/2021 qui stipule « Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF. »

Vu le projet de budget 2022, lequel se présente comme suit :

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU SERVICE ORDINAIRE

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
COMPTE 2020						
Droits constatés nets (+)	1	8.464.944,05				
Engagements à déduire (-)	2	8.275.075,07				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	189.868,98				
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		9.096.912,63	0,00	9.096.912,63	
Prévisions de dépenses (-)	5		9.096.912,63	0,00	9.096.912,63	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		0,00	0,00	0,00	
BUDGET 2022						
Prévisions de recettes	7					9.328.849,48
Prévisions de dépenses (-)	8					9.328.849,48
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9					0,00

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
COMPTE 2020						
Droits constatés nets (+)	1	0,00				
Engagements à déduire (-)	2	4.820.495,20				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	-4.820.495,20				
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		295.000,00	0,00	295.000,00	
Prévisions de dépenses (-)	5		295.000,00	0,00	295.000,00	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		0,00	0,00	0,00	
BUDGET 2022						
Prévisions de recettes	7				462.500,00	
Prévisions de dépenses (-)	8				462.500,00	
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9				0,00	

Le Conseil décide par 19 voix POUR d'approuver le projet de budget 2022, lequel se présente comme suit

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU SERVICE ORDINAIRE

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
COMPTE 2020						
Droits constatés nets (+)	1	8.464.944,05				
Engagements à déduire (-)	2	8.275.075,07				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	189.868,98				
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		9.096.912,63	0,00	9.096.912,63	
Prévisions de dépenses (-)	5		9.096.912,63	0,00	9.096.912,63	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		0,00	0,00	0,00	
BUDGET 2022						
Prévisions de recettes	7				9.328.849,48	
Prévisions de dépenses (-)	8				9.328.849,48	
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9				0,00	

TABLEAU DE SYNTHÈSE DU SERVICE EXTRAORDINAIRE

		2020	2021			2022
			Après la dernière M.B.	Adaptations	Total	
COMPTE 2020						
Droits constatés nets (+)	1	0,00				
Engagements à déduire (-)	2	4.820.495,20				
Résultat budgétaire au compte 2020 (1) + (2)	3	-4.820.495,20				
BUDGET 2021						
Prévisions de recettes	4		295.000,00	0,00	295.000,00	
Prévisions de dépenses (-)	5		295.000,00	0,00	295.000,00	
Résultat présumé au 31/12/2021 (4) + (5)	6		0,00	0,00	0,00	

BUDGET 2022					
Prévisions de recettes	7				462.500,00
Prévisions de dépenses (-)	8				462.500,00
Résultat présumé au 31/12/2022 (7) + (8)	9				0,00

Et d'approuver la répartition des dotations communales à prévoir pour chaque commune au budget police 2022 telle que prévue dans le tableau infra

DOTATIONS COMMUNALES 2022									
Exercice	Article Budgétaire	Budget 2018	Budget 2019	Budget 2020	Budget 2021	Budget 2022	Variation %	Variation €	Pouvoir votant 2021
Brugelette (0021/04)	33001/48548.2022	370.059,20 €	377.460,38 €	376.731,95 €	381.827,00 €	386.888,69 €	1,33%	5.061,69 €	8,49%
Chivvres (0021/03)	33002/48548.2022	604.369,79 €	616.457,19 €	633.123,53 €	651.176,14 €	669.742,10 €	2,85%	18.565,96 €	14,70%
Enghien (0021/01)	33003/48548.2022	1.277.958,57 €	1.303.517,74 €	1.319.662,51 €	1.347.427,60 €	1.375.670,89 €	2,10%	28.243,29 €	30,20%
Jurbise (0021/02)	33004/48548.2022	817.896,27 €	834.254,20 €	876.934,95 €	912.334,36 €	949.068,50 €	4,03%	36.734,14 €	20,83%
Lens (0021/05)	33005/48548.2022	379.933,91 €	387.532,59 €	400.185,69 €	412.720,22 €	425.646,66 €	3,13%	12.926,44 €	9,34%
Silly (0021/06)	33006/48548.2022	637.117,50 €	649.859,85 €	687.515,78 €	717.493,72 €	748.651,57 €	4,34%	31.157,85 €	16,43%
Surplus Jurbise INP Nemes (0021/02)	33007/48548.2022	75.024,35 €	72.386,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
Dotation fédérale de base (002190032)	330/46548.2022	2.384.423,62 €	2.410.028,64 €	2.513.621,69 €	2.551.326,01 €	2.582.707,26 €	1,23%	31.381,25 €	
Recettes communales		4.087.335,24 €	4.169.081,94 €	4.294.154,41 €	4.422.979,04 €	4.555.668,41 €	3,00%	132.689,37 €	
Recettes non communales		4.183.381,93 €	4.223.431,05 €	4.219.595,42 €	4.113.847,13 €	4.368.436,82 €	6,19%	127.627,68 €	
Recettes de transfert		8.270.717,17 €	8.392.512,99 €	8.513.749,83 €	8.536.826,17 €	8.924.105,23 €	4,54%	140.442,97 €	

Point 5 : Service extraordinaire - Marché public - Achat de mobilier

Vu le déménagement du Commissariat de proximité d'Enghien ;

Considérant que les mêmes bureaux ont pu être gardés grâce à la politique d'uniformité de la zone mais que des caissons sous bureau et des petites amoirs individuelles sont indispensables afin d'améliorer l'ergonomie et les méthodes de travail ;

Vu qu'il convient également d'équiper de nouvelles chaises la salle de réunion ainsi qu'un siège de bureau à Lens ;

Vu que le Marché E-Procurement FORCMS-ZIT-106-4 avec les fournisseurs Pami (siège de bureau), Robberecht (armoires et caissons), Kinnarps (chaises salle de réunion) ;

Armoires basses (4)	935,16
Caissons sous bureau (6)	1.184,28
Chaises salle réunion (16)	1.578,24
Siège de bureau (1)	267,58

Vu le rapport du GRM indiquant que le prix total est de 4.797,97€TTC ;

Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF.

Entendu le Chef de corps, en son intervention orale ;

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de procéder à l'acquisition du mobilier visé supra pour un montant de 4.797,97€TTC par rattachement au marché E-Procurement FORCMS-ZIT-106-4 auprès des fournisseurs Pami (siège de bureau), Robberecht (armoires et caissons), Kinnarps (chaises salle de réunion). La dépense sera imputée à l'article budgétaire 330/74151 du service extraordinaire de l'exercice 2021 financé par emprunt à l'article 33002/961-51.2021.

Point 6 : Service extraordinaire - Marché public - Acquisition de matériel informatique

Considérant la prévision annuelle de remplacement des PC les plus anciens ;
Considérant le remplacement de 8 PC fixes et 2 Laptops ;
Considérant que la zone a accès à la plateforme Procurato I-City (centrale d'achats – anciennement GIAL) ;
Vu le rapport du GRM ;

Les missions et le rôle des comptables spéciaux des zones de police sont énumérés dans les articles 30 et suivants de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, ainsi que dans l'arrêté royal du 5 septembre 2001 portant le règlement général de la comptabilité de la zone de police. Les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, et notamment les dispositions de l'article L1124-40 §1er 3° et 4° du CDLD, relatives à la remise des avis de légalité, ne sont dès lors pas applicables au directeur financier agissant en tant que comptable spécial d'une Zone de police. Le comptable spécial n'est pas soumis à l'obligation de remettre un avis de légalité préalable sur tout projet de décision ayant une incidence financière ou budgétaire supérieure à 22.000 euros HTVA. Cependant, le Comptable Spécial et le Chef de Corps de la Zone de Police Sylle et Dendre, ont décidé dans un souci de transparence et d'amélioration du contrôle interne, d'instaurer le principe de remise d'avis du Comptable Spécial sur les décisions portées à l'approbation du Collège et du Conseil de Zone de Police. Le Comptable Spécial a analysé la présente délibération et ses annexes éventuelles et remet un avis de légalité POSITIF.

Entendu le Chef de corps, en son intervention orale ;

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents d'acquérir le matériel suivant :

8 PC fixes : 6.139,64 €
2 Laptops : 2.406,01 €

Pour un montant de 8.545,65€TTC auprès de la plateforme Procurato I-City (centrale d'achats – anciennement GIAL)

La dépense de 8.545,65€TTC sera imputée à l'article budgétaire 330/74253 du service extraordinaire de l'exercice 2021 2021 financé par emprunt à l'article 33003/961-51.2021.

Point 7 : 4ème cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'un emploi de cadre de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation.

Vu l'Arrêté Royal du 30 janvier 2006 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police et en particulier fixant les nouvelles règles de mobilité ;
Attendu que les circulaires ministérielles GPI 15, 15bis, 15ter, 15quater et 15 quinquies restent d'application dans les dispositions qui n'ont pas été modifiées;

Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPol, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant ;

Vu la circulaire GPI 73 du 14 mai 2013 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police ;

Vu la demande de NAPAP de l'INP Dessilly au 01/02/22 remplacé par l'INP Delespesse lui-même remplacé par l'INP Prevot issu du DOPL/service sécurisation ;

Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un cadre de base au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation par le biais du 4ème cycle de mobilité 2021, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus.

La présente instance autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats.

Point 8 : 4ème cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'un emploi de cadre moyen au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation.

Vu l'Arrêté Royal du 30 janvier 2006 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police et en particulier fixant les nouvelles règles de mobilité ;
Attendu que les circulaires ministérielles GPI 15, 15bis, 15ter, 15quater et 15 quinquies restent d'application dans les dispositions qui n'ont pas été modifiées;
Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPoI, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant ;

Vu la circulaire GPI 73 du 14 mai 2013 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police ;

Vu l'annonce du départ en mobilité de l'INPP Leurquin au CIC Hainaut ;

Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un cadre moyen au sein de la Direction opérationnelle de première ligne/service sécurisation par le biais du 4ème cycle de mobilité 2021, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. La présente instance autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats.

Point 9: 4^{ème} cycle de mobilité 2021 – Déclaration de vacance d'un emploi de cadre de base au sein de la Direction de proximité et d'accueil Brugelette- Chièvres

Vu l'Arrêté Royal du 30 janvier 2006 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services de police et en particulier fixant les nouvelles règles de mobilité ;
Attendu que les circulaires ministérielles GPI 15, 15bis, 15ter, 15quater et 15 quinquies restent d'application dans les dispositions qui n'ont pas été modifiées;
Conformément à l'article VI.II.27bis du PJPoI, cette réserve de recrutement sera valable pour une fonctionnalité équivalente jusqu'à la date de l'appel aux candidatures du deuxième cycle de mobilité suivant ;

Vu la circulaire GPI 73 du 14 mai 2013 relative au recrutement, à la sélection et à la formation des membres du personnel du cadre de base des services de police ;

Vu l'emploi attribué à l'INP Godin à la DPJL lors du cycle de mobilité 2021/03 ;

Entendu Monsieur Thierry DIERICK, Chef de Corps, en son intervention orale ;

Le Conseil de police décide à l'unanimité des membres présents de déclarer vacant l'emploi d'un cadre de base au sein de la Direction de proximité et d'accueil par le biais du 4ème cycle de mobilité 2021, de retenir l'interview par le Chef de Corps complétée par un ou plusieurs tests ou épreuves d'aptitude pour le recrutement des candidats et de créer une réserve de recrutement pour les candidats qui auront été déclarés « aptes » mais qui n'auront pas été retenus. La présente instance autorise la republication de cet emploi lors du prochain cycle de mobilité en cas d'absence de candidats.

Le Secrétaire,

La Bourgmestre-Présidente,

Bastien MARLOT

Jacqueline GALANT